



OFFICE GENERAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

CHARTRE DE L'OGBTP

Les membres des Offices Général et Départementaux s'accordent à respecter cette charte pour qu'ensemble Architectes et Entrepreneurs puissent améliorer l'acte de bâtir. Pour ce faire, ils privilégient les valeurs, convictions et actions suivantes :

VALEURS

L'exigence professionnelle

La volonté de dialogue

L'écoute et le respect de l'autre

La qualité d'usage des ouvrages

CONVICTIONS

L'Architecte leader de la Maîtrise d'Œuvre

Un prix juste pour les prestations des Architectes et des Entreprises comme gage de qualité pour l'acte de bâtir

La diversité des modes de dévolution des marchés

L'optimisation du nombre d'intervenants

en phase d'étude et de réalisation

La nécessité de bonnes conditions de travail sur les chantiers

ACTIONS

Etre force de proposition pour la Maîtrise d'Ouvrage

Promouvoir la compétence et la qualification

des Architectes et des Entreprises

Maîtriser nos cotraitants et nos sous-traitants

Favoriser les modes amiables de règlements des conflits par la médiation et la conciliation